

CFRP

Formation et Accompagnement

Valentin
HAÛY

Avec les aveugles et les malvoyants

FORMATION

Diplôme d'État Masseur(euse) Kinésithérapeute

Description

Le Masseur-Kinésithérapeute rééduque et réadapte les déficiences motrices, les limitations fonctionnelles de la personne, à tout âge de la vie, sur prescription médicale dans un but d'entretien, de restauration, d'adaptation de la gestuelle ou d'optimisation de la fonction motrice. Il réalise des actions de prévention, d'éducation thérapeutique et de dépistage (bilans ergonomiques, suivi de sportifs, ...) et travaille au contact de patients, en relation avec différents intervenants (médecins, infirmiers, autres professions médicales ou paramédicales, éducateur sportif adapté...).

Diplôme reconnu par l'État au niveau 7 (Fiche RNCP28353), 60 ECTS délivrés par année d'étude, les diplômés sont reconnus comme ayant un grade Master.

Accessibilité

Destinée aux personnes en situation de handicap visuel. Pour tout autre handicap, nous contacter.

Modalités et délais d'accès

Télécharger, compléter et renvoyer le dossier de préadmission afin d'être convoqué à une journée de tests et d'entretiens, accès suite à une orientation de la CDAPH et un dossier administratif complet, une session par an selon les places disponibles.

Effectif

20 places.

Identifiants de formation

Codes(s) ROME : J1404

Code(s) NSF : 331t

Objectifs

- Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique.
- Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation.
- Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage.
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie.
- Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie.
- Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie.
- Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- Gérer et organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources.
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.
- Informer et former les professionnels et les personnes en formation.

Taux de réussite et d'insertion professionnelle

Réussite 100%

Insertion 100%

Mis à jour le 10/09/2024



Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques, applications concrètes, mises en situation et stages professionnels.

Espace privé en ligne Google Workspace fourni pour toute la durée de la formation.

Supports de cours et centre de documentation et d'information disponibles en ligne.

Modalités d'évaluations

Le fonctionnement se fait sur un modèle universitaire. La validation se fait chaque semestre à travers des examens écrits, oraux et pratiques. Les stages doivent également être validés.

L'accord de l'instance compétente est indispensable pour passer de l'année spécifique à la première année d'études en kinésithérapie.

Un mémoire est présenté et soutenu en fin de deuxième cycle et le diplôme d'état clôt la formation.

Tarif et frais pédagogiques

Statut ESRP avec financement public, formation rémunérée. En cas de financement par l'employeur : tarif de 139,40 € TTC/jour (7 heures). Microsoft 365 Personnel requis (69,00 € TTC/an). Inscription à l'université de Paris (34,00€ TTC).

Poursuite d'études

- M2 ingénierie de la santé
- M2 biomécanique
- M2 handicap et vieillissement
- M2 enseignement

Programme

Année spécifique à la Masso-kinésithérapie

Physiologie humaine - Méthodologie d'apprentissage de l'anatomie - Mathématiques, physique, bases de la biomécanique - Initiation en santé publique - Initiation en sciences humaines - Initiation en Masso-kinésithérapie - Initiation en neurosciences - Chimie - Méthodologie de travail : anglais, français, bureautique adapté - Stage

1er cycle

Santé publique - Sciences humaines et sociales - Sciences biomédicales - Sciences de la vie et du mouvement - Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1 - Théorie, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie - Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité - Méthodes de travail et de recherche - Anglais - Stage - UE optionnelle

2nd cycle

Droits, législation et gestion d'une structure - Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2 - Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ neuromusculaire - Sémiologie, physiopathologie et pathologie des champs respiratoire, cardiovasculaire, interne et tégumentaire - Physiologie et sémiologie, physiologies et pathologies spécifiques - Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2 - Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire 2 - Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardiovasculaire, interne et tégumentaire - Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation - Interventions spécifiques en kinésithérapie - Interventions du kinésithérapeute en santé publique - Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention - Langue anglaise professionnelle - Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie - Mémoire - Analyse et amélioration de la pratique professionnelle - Stage - UE optionnelle

Mis à jour le 10/09/2024



Durée et lieu

Une année spécifique suivie de 4 années de formations (1400 heures/an) dans nos locaux au 5 rue Duroc - 75007 PARIS dont 1610 heures de stage en entreprise.

Peut être réalisée en 4 années si vous avez validé une année dans le cadre d'une licence scientifique.

Débouchés

Les masseurs-kinésithérapeutes peuvent exercer leur profession en cabinet libéral ou au sein d'établissements de soins.

Certificateur

DRIEETS, date : 12 juillet 2024

Prérequis

- Avoir au moins 16 ans et être titulaire de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- Être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU).
- Être à jour des vaccinations obligatoires des étudiants en Santé.
- Disposer d'un ordinateur portable ou d'outils d'écriture et lecture adaptés.
- Avoir une autonomie de déplacement.
- Certificat médical indiquant que vous n'avez pas de contre-indications vaccinales et que vous êtes à jour (*) des vaccinations et rappels antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique et antihépatite B, avec présentation d'une sérologie anti-HBs.
- Certificat médical indiquant « que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychopathologique incompatible à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute » émanant d'un médecin agréé ou assermenté par la DTARS (Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de la Santé) (la liste des médecins agréés, généralistes et spécialistes, est délivrée par le médecin inspecteur de la Santé de la DTARS du département de résidence). Ce médecin devra obligatoirement faire apparaître la mention « agréé ou assermenté par la DTARS ».

Mis à jour le 10/09/2024